

Date de convocation : 28/01/2022

Date d'affichage : 14 FEV. 2022



Délibération n° 4 du Conseil Communautaire Séance du 09 février 2022

*Le neuf février de l'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à FAULQUEMONT, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Présents : 48

Absents : 11

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 3

Votants : 52

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Pierre BLANCHARD ; Patrick BONNET ; Sandrine BOTTIN ; Raymond HAUSER ; Charlotte LOUIS ; Jennifer MULLER ; Peggy SKRIBLAK ; Jonathan SZABLEWSKI ; Suzanne THIELEN

SUPLÉÉ : Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER

POUVOIRS : Pierre BLANCHARD à Isabelle BUGOT ; Charlotte LOUIS à Alain KOPPERS ; Suzanne THIELEN à Emmanuel THIRY

ABSENTS : Jean BRACCO ; Corinne GEORGES-HAMAN

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

CRÉATION DE LA ZAC INTERCOMMUNALE DU PARC INDUSTRIEL NORD

Bilan de la concertation

Rapporteur : François LAVERGNE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 31 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement pour créer la ZAC Intercommunale du parc Industriel Nord à Faulquemont avec pour objectifs de :

- Renforcer l'attractivité et favoriser le développement économique équilibré du District Urbain
- Créer des emplois à forte valeur ajoutée
- Développer une offre attractive à l'implantation d'entreprises exogènes
- Offrir aux entreprises du territoire des possibilités d'extension et conforter leur implantation
- Maîtriser le parti d'aménagement et de développement durables en adéquation avec les enjeux de développement économique et avec une programmation adaptée des équipements publics
- développer une zone d'activités prenant en compte les grands enjeux environnementaux et paysagers afin d'offrir aux entreprises des sites d'implantation au cadre de vie qualitatif, diversifié et respectueux

Par délibération en date du 31 mars 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition des rapports d'étude sur le site internet du DUF, au fur et à mesure de leur avancement
- Création d'une adresse mail dédiée pour la remise des observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées
- Parution d'un article dans la presse
- Organisation d'une réunion publique
- Exposition de panneaux décrivant l'opération

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

- Mise à disposition d'un cahier pour les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dans les locaux du DUF

Cette concertation publique s'est déroulée du 1^{er} avril 2021 au 08 février 2022.

Au cours de cette concertation :

- Une information dans la presse locale a été publiée le 12 décembre 2021 et sur le site internet de la Communauté de Communes dans la perspective d'organiser une réunion publique le 16 décembre 2021
- Une réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2021 à 15h00 au siège de la Communauté de Communes

Au cours de cette concertation, il a été fait les observations et les suggestions suivantes (bilan de la concertation ci-annexé) :

- Le périmètre de la ZAC
- Le nom des futures entreprises souhaitant s'installer sur la ZAC
- La destination des terrains qui ne font plus partie de l'extension

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan de la concertation.

DÉCISION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme ou le plan d'occupation des sols,

Vu la délibération en date du 31 mars 2021 définissant les objectifs et les modalités de la concertation du projet de ZAC Intercommunale du Parc Industriel Nord,

Vu le rapport de Monsieur le Président tirant le bilan de la concertation,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation du projet de ZAC Intercommunale du Parc Industriel Nord.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général,
Jean-Paul SCHMITT



Maître d'ouvrage



Assistant au maître d'ouvrage



DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DU PARC INDUSTRIEL À FAULQUEMONT



BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Février 2022

ZAC Intercommunale du Parc Industriel à Faulquemont – bilan de la concertation

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

PREAMBULE

Le District Urbain de Faulquemont projette d'étendre le Parc Industriel de Faulquemont – Pontpierre en créant une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Ce projet s'inscrit dans la poursuite du développement économique et d'extension du parc industriel qui arrivera à court terme à saturation.

Par délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2017, il a été décidé d'approuver l'intention de créer une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) intercommunale à vocation industrielle, artisanale et de services, d'une superficie prévisionnelle de 83 ha, située sur les territoires communaux de Tritteling-Redlach, Faulquemont et Pontpierre. Les études de faisabilité et d'impact ont été réalisées et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est a émis un avis réservé avec recommandations sur l'étude d'impact. Elle estime pour l'essentiel la consommation foncière trop ambitieuse, notamment au regard des objectifs de la réduction de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles.

Le conseil communautaire du DUF a donc décidé le 31 mars 2021 de confirmer l'intention de créer la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord, ainsi que les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement sur une superficie de 36 ha environ, situés sur le territoire communal de Faulquemont.

1. CONCERTATION PUBLIQUE LEGALE

La concertation publique préalable à la création de la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord s'est déroulée dans le cadre légal prévu à l'article L.103-2 et suivants, L311-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

1.1 OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La création de ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord a fait l'objet d'une concertation préalable obligatoire prévue par le code de l'urbanisme.

La concertation publique préalable a eu pour but d'associer les habitants, les associations locales éventuelles et toutes personnes concernées, au projet de création de la ZAC. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet d'aménagement les observations qu'ils souhaitaient.

Conformément à la délibération du 31 mars 2021 du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont qui a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, la procédure suivie est la suivante :

Les objectifs poursuivis :

- Renforcer l'attractivité et favoriser le développement économique équilibré du District Urbain,
- Créer des emplois à forte valeur ajoutée,
- Développer une offre attractive à l'implantation d'entreprises exogènes,
- Offrir aux entreprises du territoire des possibilités d'extension et conforter leur implantation,
- Maîtriser le parti d'aménagement et de développement durables en adéquation avec les enjeux de développement économique et avec une programmation adaptée des équipements publics,
- développer une zone d'activités prenant en compte les grands enjeux environnementaux et paysagers afin d'offrir aux entreprises des sites d'implantation au cadre de vie qualitatif, diversifié et respectueux.

Les modalités de la concertation :

- Mise à disposition des rapports d'étude sur le site internet du DUF, au fur et à mesure de leur avancement,
- Création d'une adresse mail dédiée pour la remise des observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées : concertation-zac-tritteling@dufcc.com,
- Parution d'un article dans la presse,
- Organisation d'une réunion publique,
- Exposition de panneaux décrivant l'opération,
- Mise à disposition d'un cahier pour les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dans les locaux du DUF.

Cette concertation publique s'est déroulée du 1^{er} avril 2021 au 08 février 2022.

1.2 DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les modalités de concertation ont été opérationnelles à compter de la délibération du 31 mars 2021 du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont.

- A compter d'avril / mai 2021

Mise à disposition d'une information actualisée au fur et à mesure de l'avancement des études sur le site internet du DUF jusqu'au 08 février 2022 (cf. annexe 1) :

- la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 (cf. annexe 1a),
- le diagnostic : analyse de l'état initial et définition des principaux enjeux de la Parc industriel du District Nord, (cf. annexe 1b)
- les panneaux de concertation : Contexte et Enjeux (annexe 1c).

Mise en place d'un registre de concertation papier tenu à disposition du public (cf. annexe 2). Les trois documents précités ont également été tenus à disposition en version papier.

Mise en place d'une adresse mail dédiée : concertation-zac-tritteling@dufcc.com.

- 16/12/2021

Une réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2021 à 15h00 à l'Hôtel Communautaire du DUF au cours de laquelle une présentation du projet a été faite, suivi d'un échange (cf. compte-rendu en annexe 3).

Elle a été annoncée par voie d'affichage effectuée à l'Hôtel Communautaire du DUF à compter du 10 décembre 2021 (cf. annexe 4), ainsi que par voie de presse avec la parution d'un article dans le Républicain Lorrain le 12 décembre 2021 (cf. annexe 5).

4 personnes ont participé à la réunion publique.

- Du 01/04/2021 au 08/02/2022

Organisation d'une exposition à l'Hôtel Communautaire du District Urbain de Faulquemont, sur le projet d'aménagement de la ZAC avec mise en place de panneaux d'information (cf. annexe 6).

2. OBSERVATIONS RECUEILLIES

Les observations recueillies sont les suivantes :

Concernant la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord, aucune observation, ni aucune suggestion n'a été recueillie dans le registre tenu à disposition du public, ni adressée au Président du DUF par courrier ou via l'adresse mail dédiée concertation-zac-tritteling@dufcc.com.

Lors de la réunion publique du 16 décembre 2021, concernant la ZAC intercommunale du Parc industriel Nord, des questions ont été posées par les participants sur les thématiques suivantes (cf. annexe 3) :

- a) Le périmètre de la ZAC,
- b) Le nom des futures entreprises souhaitant s'installer sur la ZAC,
- c) La destination des terrains qui ne font plus partie de l'extension.

3. REPONSES AUX OBSERVATIONS

Les observations du public ont été analysées dans le cadre de l'élaboration du projet et voici les réponses apportées dans le cadre de l'élaboration du dossier de création de la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord :

- a) La réduction du périmètre de la ZAC demandée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) est justifié par une consommation trop élevée de terres agricoles.
- b) Pour l'heure, le nom des entreprises susceptibles de s'installer sur la ZAC n'est pas connu. Il est rappelé que l'objectif de la ZAC est de mettre en place une procédure permettant la création et la viabilisation de la zone dans la perspective de proposer des terrains immédiatement disponibles pour l'accueil d'entreprises industrielles, artisanales et/ou de services.
- c) Les terrains hors du périmètre de ZAC conserve la même destination du sol qu'actuellement. Les terrains sont actuellement en zone agricole.

4. SUITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont permis aux habitants de prononcer leurs observations sur le projet tout au long de l'élaboration des études de création de la ZAC.

Les personnes intéressées pourront être concertées sur l'avancement plus opérationnel du projet à venir notamment lors de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe Grand-Est).

ANNEXE 1A

Date de convocation : 22/03/2021
Date d'affichage : 07 AVR. 2021



Délibération n° 2 du Conseil Communautaire Séance du 31 mars 2021

*Le trente et un mars de l'an deux mille vingt et un, à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à CRÉHANGE, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

Nombre de conseillers

En exercice : 59
Présents : 47
Absents : 12
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 7
Votants : 54

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Luc BALLASSE ; Patrick BONNET ; Micheline FICKINGER ; Gwladys FOLSCHWEILLER ; Corinne GEORGES-HAMAN ; Etienne LAURENT ; Charlotte LOUIS ; Patrice NIMERSKERN ; Suzanne THIELEN ; Pierre THILL ; Daniel ROTH

POUVOIRS : Luc BALLASSE à Gérard SCHWARZ ; Gwladys FOLSCHWEILLER à Christian ZWIEBEL ; Corinne GEORGES-HAMAN à Clément LEBLEU ; Etienne LAURENT à François LAVERGNE ; Charlotte LOUIS à Isabelle BUGOT ; Suzanne THIELEN à Emmanuel THIRY ; Daniel ROTH à Nathalie DREXLER

ABSENT : Jonathan SZABLEWSKI

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

CRÉATION DE LA ZAC INTERCOMMUNALE DU PARC INDUSTRIEL NORD

Objectifs poursuivis – Modalités de concertation

Rapporteur : François LAVERGNE

Par délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2017, il a été décidé d'approuver l'intention de créer une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) intercommunale à vocation industrielle, artisanale et de services, d'une superficie prévisionnelle de 83 ha, situées sur les territoires communaux de Tritteling-Redlach, Faulquemont et Pontpierre. Ce projet s'inscrit en effet dans la poursuite du développement économique et d'extension vers le nord de l'actuel Parc Industriel, créé à compter des années 1970 sur les communes de Faulquemont puis de Pontpierre et qui arrivera à court terme à saturation, dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Les études de faisabilité et d'impact ont été réalisées et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est a émis un avis réservé avec recommandations sur l'étude d'impact le 28 octobre 2019. Elle estime pour l'essentiel la consommation foncière trop ambitieuse, notamment au regard des objectifs de la réduction de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles inscrits dans le SRADDET de la Région Grand-Est approuvé entre-temps (janvier 2020). Aussi, je vous propose de réduire le périmètre de la future ZAC intercommunale du Parc Industriel Nord, à la superficie cohérente d'une opération d'aménagement de 36 ha environ, située au lieu-dit Goldenholz sur le territoire communal de Faulquemont.

Dans le cadre de la procédure de création de la ZAC et en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, doivent continuer à être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210407-DE2-310321-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Mandatitaire



SEBA Aménagement & Infrastructures
Groupe MERLIN

AMENAGEMENT DE LA ZAC DE TRITTELING

Analyse de l'état initial et définition des principaux enjeux urbains

Mai 2018

ANNEXE 1 B



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-080222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

ANNEXE 1C

Parc Industriel du District Nord



CONTEXTE ET ENJEUX



Le District Urbain de Fauquemont souhaite disposer de nouvelles capacités d'accueil économique à vocation industrielle.

Le Parc Industriel du District Nord consiste en une extension du parc industriel existant pour accueillir des activités sur des parcelles de grande superficie, qui pourront par la suite faire l'objet de découpage à la demande.

Le projet initial portait sur un périmètre de 83 hectares. La surface a été considérée comme trop importante par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

La nouvelle zone présente une surface d'environ 36 ha. Le périmètre a été réduit d'environ 57 %.

Une nouvelle délibération du Conseil Communautaire a été prise le 31 mars 2021.



1 Enjeux et contraintes



Plusieurs enjeux et contraintes sont à prendre en compte :

- o L'accès principal à la zone s'effectue par l'échangeur de Tritteling.
- o La desserte des futures plateformes devra se faire dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité.
- o La topographie déterminante pour l'insertion paysagère et la nécessité de gérer les eaux pluviales,
- o Les gestion des vues et des transitions avec l'espace naturels ou agricole,
- o Le maintien des boisements et la reconstitution des haies,
- o Des liens sont à créer entre l'existant et ce projet afin d'assurer la cohérence au sein du parc industriel,
- o La présence d'un ligne HTA aérienne.

2 Le droit du sol

Le PLU de Fauquemont fait l'objet d'une procédure de révision générale.

Actuellement le secteur d'étude est classé en zone 2AU du PLU.

La révision devra intégrer le développement du parc industriel dans le règlement graphique, écrit, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation qui définissent les principales orientations d'aménagement à respecter.

Commune de Fauquemont



Mairie de Fauquemont
1 rue de la République
54120 Fauquemont

Association de Mauvages & Gisors



SEBL
Syndicat des Entreprises de la Région de Lorraine
1 rue de la République
54120 Fauquemont

Association Communale de Fauquemont



Mairie de Fauquemont

Commune de Fauquemont

Association de Mauvages & Gisors

Accusé de réception en préfecture
057-24-20220214-DE4-090428-DE
Date de dépôt : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022



DÉPARTEMENT Moselle (57)

COMMUNES de Tritteling - Redlach
et de Faulquemont

ANNEXE 2

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : ZAC intercommunale
de TRITTELING

Lieu de la concertation : Hôtel Communautaire
du District Urbain de Faulquemont
1 allée René Cessin - 57370 Faulquemont
36 rue de Gœu - 57370 Faulquemont

réf. 501 071

Berger
Levrault

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Registre de concertation du public

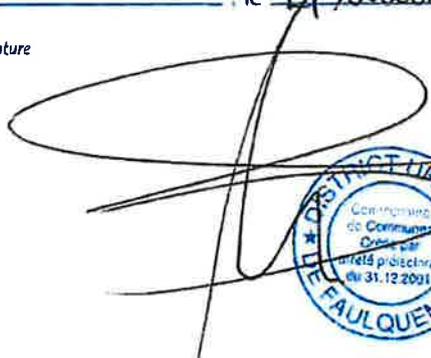
Concertation préalable à : la création de la ZAC intra communale à vocation industrielle, artisanale et de services située sur les territoires communaux de Tritheling Redlich et de Faulquemont.

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire du DUF
en date du 8 novembre 2017
je soussigné(e) ⁽²⁾ François Laverque Président du District
Urban de Faulquemont (DUF)
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Faulquemont

le 14 mai 2018

signature



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

ANNEXE 3

Elaboration du dossier de création de la ZAC de Faulquemont

Objet : Réunion de concertation
Date : Jeudi 16 décembre à 15h
Lieu : District Urbain de Faulquemont

District Urbain de Faulquemont :

- Jean Paul SCHMITT, DGS du District Urbain de Faulquemont

SEBL :

- Alexandre MULLER- SEBL - mandataire

Groupe d'étude :

- Charles TURBELIER- L'Atelier des Territoires – Paysagiste Urbaniste –
turbelier@atelier-territoires.com

Nombre de personne : 4

Compte rendu rédigé par Charles TURBELIER, interlocuteur principal du maître d'ouvrage pour cette mission - 2 pages

L'ensemble des documents et différentes pièces seront transmis au mandataire, l'Atelier des Territoires, qui se chargera de les redistribuer à qui de droit.

Attention : Toutes les observations contenues dans le présent compte-rendu seront considérées comme acceptées si aucune remarque ou réserve écrite n'est présentée avant ou lors de la prochaine réunion

Réunion de concertation dans le cadre de la réalisation du dossier de création de la ZAC de Faulquemont

Le Directeur général des services introduit la réunion de concertation :

- Les objectifs économiques de la ZAC.

Le bureau d'études l'Atelier des Territoires présente les projets de Zac :

- Eléments de diagnostic,
- Les enjeux,
- Les scénarii d'aménagement,
- Perspectives et images de référence

Le temps des questions / réponses

1. **Question / remarque** : l'évolution du périmètre de la ZAC de 83 à 36 hectares a été conditionné par la consommation du boisement au centre ?

Réponse : Non, la réduction a été justifiée par une consommation trop élevée de terres agricoles.

2. **Question / remarque** : Connait-on les entreprises qui vont venir s'installer sur cette zone ?

Réponse : Non, l'objectif de la ZAC est de mettre en place une procédure permettant la création et la viabilisation de la zone dans la perspective de proposer des terrains immédiatement disponibles pour l'accueil d'entreprises industrielles, artisanales et/ou de services.

3. **Question / remarque** : Les terrains issus de la réduction de la ZAC seront-ils conservés en agricole ?

Réponse : Les terrains hors du périmètre de ZAC conserve la même destination du sol qu'actuellement. Les terrains sont actuellement en zone agricole et ils le resteront.

ANNEXE 4

**PROJET DE ZAC
INTERCOMMUNALE DU
PARC INDUSTRIEL NORD
À FAULQUEMONT**

**RÉUNION
PUBLIQUE DE
CONCERTATION**

DATE

**Jeudi 16 décembre 2021
à 15h00**

LIEU

Hôtel Communautaire

DUF-District Urbain de Faulquemont

1 allée René Cassin à Faulquemont

EN SAVOIR+

WWW.DUFCC.COM

Affiché le :



**Les projets
économiques
de votre
territoire vous
intéressent ?**

**Francois
LAVERGNE
Président du
DUF
vous convie**

**Ouverte
à tous**

**Venez
nombreux !**



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

ANNEXE 5



BPI France Salon de l'agriculture

Faulquemont

Parc industriel : réunion publique **jeudi**

Par **Le Républicain Lorrain** - 12 déc. 2021 à 18:23 - Temps de lecture : 1 min

Le District urbain de Faulquemont (DUF) organise une réunion publique de concertation avec la population le jeudi 16 décembre à 15 h à l'hôtel communautaire (grande salle), 1 Allée Cassin à Faulquemont. Cette réunion publique est ouverte à toute personne intéressée par le sujet : l'extension du parc industriel du district nord.

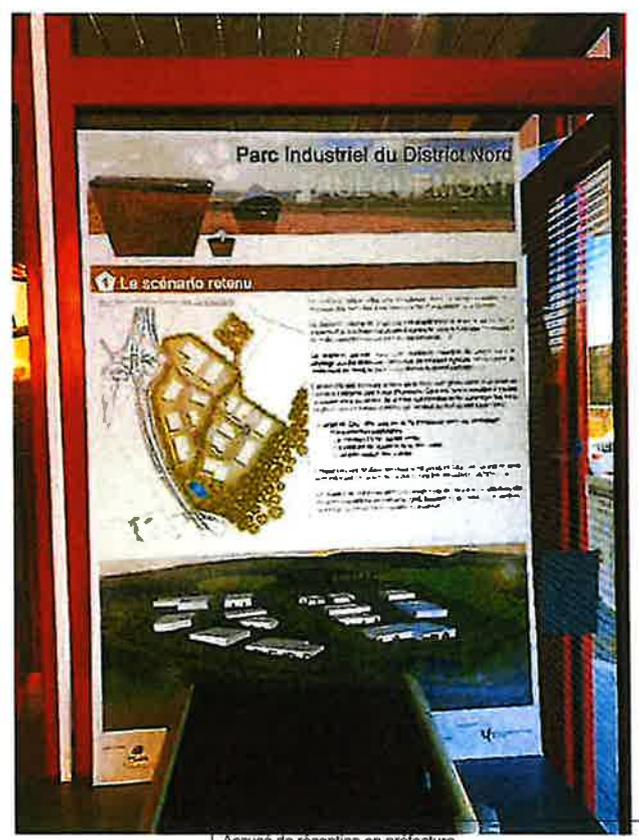
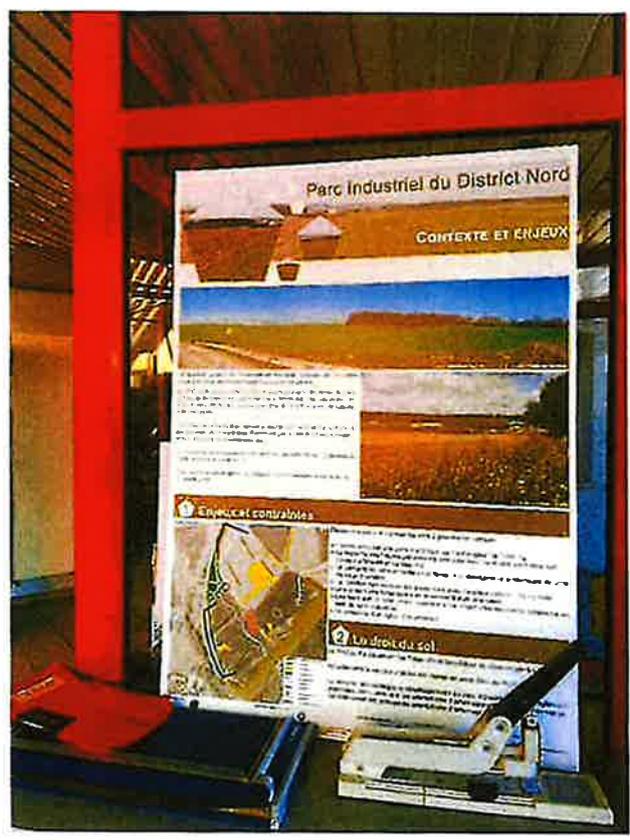
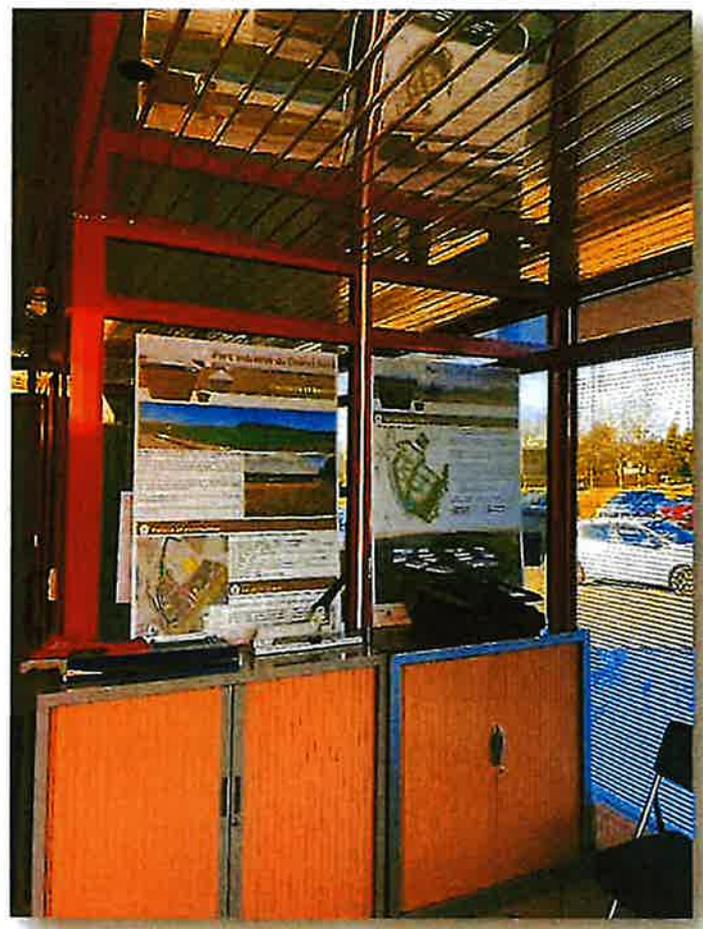
Plus d'informations sur le site : www.dufcc.com

Economie

Industrie



ANNEXE 6



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20220214-DE4-090222-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022